

Nombre d'agriculteurs engagés dans le collectif	Nombre de points : Nbre d'agriculteurs engagés (minimum de 8) X 5 points	De 40 à 100
Nouvelle structure porteuse	Structure n'ayant pas porté d'autres GIEE	50
Prise en compte des enjeux du territoire	- Identification et appréciation des enjeux forts du territoire et cohérence par rapport aux actions engagées: 0 à 50 points. - Si les exploitations sont sur des zonages reconnus à enjeux environnementaux forts : Zone à enjeux Eau et Zone Natura 2000 : 50 points supplémentaires.	0 à 100
Appréciation de la performance environnementale : Pertinence des leviers agronomiques mobilisés et de la démarche systémique mise en œuvre sur les exploitations (plusieurs leviers agro-écologiques mis en œuvre). Confère annexe 7 de l'AAP	En fonction des objectifs agro-écologiques à atteindre, il convient d'apprécier les différents leviers agroécologiques et la démarche systémique mise en œuvre sur l'exploitation.	0 à 300
Objectif de réduction des produits phytosanitaires et engrais minéraux	Le projet devra démontrer une démarche allant dans le sens de la réduction de l'usage de produits phytosanitaires et/ou d'engrais de synthèse. Si agriculture biologique, les points seront alloués si des travaux portent sur l'usage des produits utilisés en AB pour la protection des plantes et/ou la fertilisation.	0 à 200
Appréciation des performances économique et sociale du projet	La performance économique sera principalement appréciée au vu des résultats économiques attendus découlant des nouvelles pratiques agroécologiques mises en œuvre et la performance sociale devra être décrite.	0 à 200
Les partenariats des GIEE	La pertinence du partenariat sera appréciée tant sur le plan technique (experts, enseignement, recherche, aval, collectivités, ...) que sur le plan économique, ainsi que les partenariats sur le transfert de connaissances.	0 à 100
Action de démonstration et/ou de communication événementielle	Si au moins une action de démonstration prévue par an à destination de publics en dehors du groupe (autre agriculteur et grand public) Si au moins deux actions de démonstration prévues par an à destination de publics en dehors du groupe (autre agriculteur et grand public)	50 100
Contribution à la valorisation des performances	Mise en œuvre de différents moyens de capitalisation et de diffusion des références acquises et expériences du groupe auprès du public agricole.	0 à 50
Lien avec d'autres GIEE, Dephy, 30 000 et autres groupes de progrès	Le projet met en évidence les relations mises en place avec d'autres réseaux existants sur les mêmes thématiques.	0 à 50
Intervention ou témoignages auprès des étudiants de l'enseignement agricole.	Sur les 3 années d'engagement : Au moins une journée d'intervention ou de témoignage dispensée dans un établissement d'enseignement agricole Au moins deux journées d'intervention ou de témoignage dispensée dans un établissement d'enseignement agricole	25 50
Dynamique du groupe et qualité de l'animation	Le projet met en évidence les relations mises en place au sein du groupe (nombre de réunions individuelles, collectives etc.)	0 à 50
Pertinence des indicateurs	Le projet permet un suivi d'indicateurs pertinents sur les trois volets environnemental, économique et social.	0 à 50
Qualité du projet	Le projet sera étudié selon les aspects suivants : qualité rédactionnelle, cohérence, réalisme, construction de la méthode.	0 à 100
	Total maxi	1500
	Seuil d'éligibilité	750